

Conditions générales de réservation

Article 1 :

Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement l'accueil des hôtes avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 :

La réservation devient effective dès lors que les propriétaires auront reçu du client un acompte de 50% non-remboursable avec un minimum d'une nuitée par chambre. Le paiement de cet acompte équivaut à l'acceptation des conditions générales.

Article 3 :

Règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée. Les clients devront s'acquitter de la taxe de séjour.

Le règlement peut se faire par chèque Français, Carte bancaire, espèces ou chèques vacances.

Article 4 :

Annulation par le client :

- a) Dans tous les cas l'acompte reste acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix du séjour.
- b) Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le début du séjour, l'acompte reste acquis aux propriétaires et la totalité du séjour est à devoir.
- c) Si le client ne se manifeste pas avant 19h le jour du début de séjour et n'ayant pas prévenu de son retard, le propriétaire peut disposer des chambres. L'acompte reste acquis aux propriétaires et la totalité du séjour est à devoir.
- d) En cas de séjour écourté par rapport à la réservation initialement prévu, le prix correspondant au coût de l'hébergement prévu reste intégralement acquis aux propriétaires.
- e) En cas d'une annulation après l'arrivée, le prix correspondant au cout de l'hébergement reste intégralement acquis aux propriétaires.

En cas de longs séjours, nous vous recommandons de contracter une assurance annulation.

Article 5 :

Annulation par les propriétaires :

Lorsque, avant le début du séjour, les propriétaires annulent le séjour, ils doivent informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 :

Arrivée : Le client doit de présenter le jour précisé entre 17h00 et 19h30. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir les propriétaires.

Article 7 :

Départs : Les départs s'effectuent entre 10h00 et 11h.

Tout dépassement à partir de 11h00 entrainera la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Article 8 :

Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rembourser les frais occasionnés. De veiller à leurs enfants et de ne pas laisser les enfants aller seuls près de la mer, le SPA et le SAUNA.

Pour votre sécurité, le site est placé sous vidéo-surveillance avec enregistrement. (Code de la sécurité intérieure (article, L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et L613-13)

Décret n°96-926 du 17 Octobre 1996 pour toutes informations relatives aux droits d'accès aux images, veuillez-vous adresser aux responsables de l'établissement.

Article 9 :

Nous nous réservons le droit de modifier votre choix de chambre pour une chambre de même catégorie ou de catégorie supérieure, si nécessaire.

Article 10 :

Capacité : La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, les propriétaires sont en droit de refuser les clients supplémentaires, sans pour cela annuler la réservation. Les propriétaires peuvent demander un supplément pour toute personnes supplémentaires.

Article 11 :

Les animaux : Nous n'acceptons plus nos compagnons à quatre pattes en raison des très nombreux dégâts constatés dans nos chambres. (sauf accord exceptionnel des propriétaires)

En cas de non-respect de cette clause par le client, les propriétaires peuvent refuser les animaux. Ce refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de réservation à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 :

SPA et SAUNA : Les conditions d'utilisation du SPA et du SAUNA sont affichés sur la porte de ces espaces bien-être.

A respecter pour le bon fonctionnement de ceux-ci.

Nous mettons tout en œuvre pour que votre chambre soit la plus agréable possible, néanmoins la bâtisse étant très âgée nos amis les insectes viennent lui rendre visite de temps en temps. Merci de votre indulgence !

Merci de bien vouloir respecter les lieux pour les futurs hôtes.

LE MAS D'ANJOU-Lieu dit « Les Plantes »-La fosse de Tigné -49540 Lys-Haut-Layon